

MAIRIE DE CHÉRY
18120



1 chemin des prés Martins
Mail : mairiechery@orange.fr
Tel : 02 48 51 71 53
www.cheryenberry.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 4 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois le quatre janvier à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de CHERY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Centre Socio-culturel, sous la présidence de Monsieur Damien PRELY, Maire.

Date de la convocation : 23/12/2022

Présents : Monsieur Damien PRELY, Monsieur Cédric CHABROUX, Madame Aurélie CHABROUX, Monsieur Alain LE BLEVEC, Madame Béatrice DAVOUST, Monsieur Erwan LE BLEVEC, Madame MAGNARD Ingrid et Monsieur Dominique LACOFFRETTE.

Absents : Monsieur Cédric PATRIGEON

Monsieur Alain LE BLEVEC a été désigné secrétaire de séance.

1/ DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL

Délibération n°D41-2022-7.1.2

Il convient de prendre une décision modificative sur le budget principal 2022 afin de régulariser le chapitre 014.

FONCTIONNEMENT

Dépenses	
<i>Article(Chap) - Opération</i>	<i>Montant</i>
6068 (011) Autres matières et fournitures	-1 235,00
739221 (014) FNGIR	+ 1 235,00

Il est demandé au conseil municipal de valider les décisions modificatives proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** les décisions modificatives exposées ci-dessus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 18 heures 40 minutes.

Ont signé les membres présents.